



Annexe aux comptes 2018-2019

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC et de la Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'aux dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art 957 à 963 b en vigueur le 1^{er} janvier 2013).

Structure juridique et but de l'Eglise Protestante de Genève (EPG)

L'EPG est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elle est régie par une Constitution et des Règlements (dernière version du 3 octobre 2012, révision partielle 2018-2019 sous <http://epg.ch/revision-constitution/>). Les paroisses sont des entités juridiques séparées, dont les comptes ne sont pas inclus dans la comptabilité de l'EPG.

Son but est le suivant : « L'EPG a pour but de satisfaire aux besoins religieux de la population protestante du canton de Genève, de défendre et de répandre les principes de la Réforme. Elle poursuit l'accomplissement de son œuvre par le concours actif de tous ses membres, par le ministère de ses pasteurs, par l'enseignement religieux, le culte public, les cérémonies religieuses et par tous les moyens appropriés. Elle célèbre les sacrements du baptême et de la sainte Cène. Elle s'associe à la célébration des grands événements de l'histoire du canton et de la Confédération. »

L'organisation en bref

Association	Eglise protestante de Genève
Rue :	Rue Gourgas 24, Case postale 73, 1211 Genève 8
Téléphone	+41 22 552 42 10
Email	info.epg@protestant.ch
Internet	www.epg.ch
Année de fondation	1536 (Adoption de la Réforme à Genève, le 21 mai 1536)
Nombre de collaborateurs	69 équivalents plein temps, ainsi qu'environ 500 bénévoles
Président	Emmanuel Fuchs
Membres du Conseil du Consistoire	Charles de Carlini, vice-président Blaise Menu, modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres Alain de Felice, trésorier <i>ad interim</i> Joëlle Walther, président de l'Assemblée du Consistoire Rémy Aeberhard Chris Cook David Brechet Joséphine Sanvee
Direction	Michel Chatelain, responsable chancellerie et ressources humaines Valérie Chausse, responsable finances, immobilier et informatique Alexandra Deruaz, responsable communication et recherche de fonds
Champs d'action/ prestations	Durant l'exercice 2018-2019 l'EPG a été présente et disponible pour la population à Genève et ailleurs à travers ses activités culturelles, culturelles et ses



fournies	<p>œuvres d'entraide :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cultes et prières, méditations et études bibliques (paroisses) ;- Musique, culture dans les espaces dédiés à Genève ;- Accompagnement des familles (enfants, adolescents et couples), des personnes handicapées, sourdes et malentendantes, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTI ;- Actes pastoraux (baptême, confirmation, mariage, service funèbre) ;- Personnes en recherche de sens (entretiens, formations, ateliers) ;- Formation universitaire et autres (Faculté de théologie de l'Université de Genève, Atelier œcuménique de théologie - AOT) ;- Aide humanitaire – Œuvres d'entraide protestante (CSP, EPER, PPP) ;- Aide aux plus démunis – Halte de nuit ;- Accompagnement dans les aumôneries : EMS, hôpitaux universitaires, prisons ;- Présence diaconale auprès des plus fragiles ;- Préservation du patrimoine immobilier historique (temples et presbytères).
Liens avec les organisations liées	<p>L'Eglise protestante de Genève est en lien étroit avec les 31 paroisses protestantes réparties en 7 régions. Les paroisses sont des entités juridiquement indépendantes mais en forte interaction avec l'Eglise protestante attendu que les pasteurs et diacres qui travaillent dans les paroisses sont rémunérés par l'Eglise protestante.</p> <p>L'Eglise protestante a par ailleurs des liens institutionnels avec de nombreuses organisations religieuses genevoises, suisses et internationales, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)- La Conférence des Eglises romandes (CER)- La Faculté autonome de théologie à Genève- Le Conseil œcuménique des Eglises- Témoigner ensemble à Genève

Présentation du compte d'exploitation

Les états financiers de l'EPG présentent des comptes de deux manières :

- Le compte de résultat **par nature**
- Le compte de résultat **par fonction**

Le compte de résultat **par nature** présente une vue globale de l'EPG, selon le plan comptable RPC21.

Cette présentation fait apparaître un ensemble de résultats intermédiaires. A noter :

- Le résultat net de mission **avant hors Mission et extraordinaires** qui reflète la capacité d'autofinancement des activités de pure mission,
- Le résultat net **avant Extraordinaires** reflétant la capacité d'autofinancement de l'organisation en intégrant les contributions des titres et immobilier de rendement,
- Le résultat **avant Variation des fonds**, soit les dissolutions/attributions de fonds qui inclut les contributions et charges extraordinaires,



- Et le résultat final, soit le *Résultat de l'exercice* après les opérations sur fonds.

Le compte de résultat **par fonction** fait apparaître un résultat pour chaque section concernée, permettant une analyse détaillée des revenus et coûts liés à chaque activité de l'EPG.

Il est structuré en trois parties :

- *Mission* : Opérations ayant une relation directe avec la Mission de l'Eglise ;
- *Hors Mission* : Activités valorisant les revenus de la fortune de l'EPG (titres et immobilier de rendement) ;
- *Extraordinaire* : Revenus et charges exceptionnels, non planifiés, non budgétés, tels que des ventes immobilières, des dons très importants et non récurrents, des legs d'un montant exceptionnel. Sont également pris en compte les dissolutions de réserves et de fonds, distribuées en fonction des activités de mission.

Nombre d'employés

Evolution du nombre d'employés (nombre d'équivalents plein temps) :

Nombre d'employés	31.03.2019	31.03.2018	Différence
Ministres, Diacres et stagiaires	50,65	46,95	3,7
Laïcs et administratifs	18,56	18,24	0,3
Total	69,21	65,19	4,0

Les chargés de ministère sont inclus dans la comptabilisation *Ministres, Diacres et stagiaires*.

Ces chiffres incluent les collaborateurs qui sont refacturés à d'autres organismes : 1.75 EPT pour les *Ministres, Diacres et stagiaires*

Ces chiffres n'incluent pas les retraités qui font des dépannages, les artistes et musiciens payés à la prestation. Les retraités au 31.03.2019 correspondaient à 1.51 EPT, 1.7 au 31.03.2018.

L'augmentation de 4 EPT est due à l'engagement de 4 stagiaires au 1^{er} mars 2019 dont le financement devrait être pris en charge par le fonds dédié.

Salaires

Evolution des traitements (y compris charges sociales) :

Traitements en Frs	2018-19	2017-18	Différence	en%
Salaires	7 148 361	7 068 374	79 986	1,13%
Charges sociales	1 594 976	1 598 131	-3 155	-0,20%
Total employés EPG	8 743 337	8 666 505	76 831	0,89%
Prestation de tiers / temporaires	145 491	116 128	29 363	25,28%
Autres charges de personnel	101 614	158 755	-57 141	-35,99%
Total charges de personnel	8 990 441	8 941 388	49 053	0,55%
Traitements en fiduciaire	1 045 908	1 072 006	-26 097	-2,43%
Total incl. trait. en fiduciaire	10 036 349	10 013 394	22 955	0,23%



A noter que les comptes montrent les salaires administrés à titres fiduciaires pour les divers lieux d'Eglises, en ligne avec les normes comptables.

Les traitements 2018-19 incluent également des salaires refacturés pour un montant de 125'794 Frs, 159'510 Frs en 2017-18.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés de manière conservatrice.

- 1) Les revenus des dons sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise. Un don peut être comptabilisé également sous engagement écrit.
- 2) Les legs sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.
- 3) Les revenus de ventes immobilières sont comptabilisés au moment de la réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.

Attestations fiscales

Les attestations fiscales ont été envoyées début février, pour les dons reçus l'année calendaire précédente. La date valeur du don fait référence.

Legs

Les revenus de legs sont comptabilisés dans les revenus de Mission, sauf s'ils sont inaliénables ou s'ils sont non monétaires/peu liquides comme par exemple le legs d'une maison. Les legs de grande importance, même liquides, peuvent être comptabilisés en *Extraordinaire*.

En 2018-19, le montant des legs extraordinaires est moins important qu'en 2017-18 et s'élève à 200'315 Frs, représentant un seul legs.

Principes d'amortissement

Mobilier

1 an : Logiciels.

2 ans : Imprimantes, matériel.

3 ans : Ordinateurs de bureau, mobilier.

5 ans : Serveurs, équivalant à la durée du contrat de maintenance.

Immobilier

5 ans : Entretien parquet, appareils ménagers.

10 ans : Peinture, restauration de l'enduit des murs, installations électriques, installations sanitaires, travaux énergétiques.

15 ans : Remplacement des fenêtres, réfection des façades, réfection de la toiture, mobilier de cuisine.



20 ans : Isolation, travaux de canalisation, remplacement de la chaudière, remplacement du brûleur, revêtement, carrelage.

25 ans : Grands travaux.

Concernant les travaux de rénovation importants, augmentant de manière sensible la valeur du bien, les dépenses pour développer un projet immobilier jusqu'à son autorisation en force sont passées de manière prudente en charges dites de développement. En revanche, les coûts de construction sont comptabilisés comme « travaux en cours » dans l'actif du bilan. A la fin des travaux, la partie des travaux relative à l'entretien courant est passée en charges courantes (impacte le compte de résultat l'année où le projet est terminé) et l'autre partie est activée en augmentation de la valeur de l'immeuble, pour être amortie ensuite à raison de 1.5% par an, dès l'année suivante.

Au 31.03.2019, une partie des « travaux en cours » de la Maison Mallet sont activés pour 1'306'276 Frs et concernent le 1^{er} et le 2^e étages qui ont été rénovés pour offrir en location de spacieux bureaux et un logement. Ces travaux seront amortis lors du prochain exercice, l'inauguration ayant eu lieu en avril 2018.

Les « travaux en cours » de Vandoeuvres sont également activés pour une valeur de 389'619 Frs. Ce montant correspond aux travaux de rénovation du presbytère loué dès le mois août. Cette rénovation est amortie sur 15 ans.

La somme des travaux en cours au 31.03.2019 est de 751'949 Frs. Elle était de 128'328 Frs au 31.03.2018. Ces travaux portent sur des projets à Jussy (grange, presbytère et nouvelle construction), Cartigny, aux Eaux-Vives et au Petit-Lancy.

Evolution des amortissements

Amortissements en Frs	2018-19	2017-18	Différence	en%
Valeurs mobilières-titres	25 000	25 000	0	0,00%
Immobilier de Mission	65 093	91 548	-26 455	-28,90%
Immobilier de rendement	123 383	100 019	23 364	23,36%
Informatique	5 353	7 507	-2 154	-28,69%
Total	218 829	224 074	-5 245	-2,34%

Revenus sur Fonds inaliénables et affectés

Chaque année, l'EPG rétribue les Fonds qui proviennent de revenus testamentaires. Sur la base des résultats sur titres de 2018, il a été décidé d'allouer un intérêt de 1% sur ces fonds, comme lors du précédent exercice de 2017-2018.

Pour améliorer la transparence des comptes et dans l'optique d'appliquer les normes suisses GAAP RPC, l'EPG publie un tableau montrant l'ensemble des divers Fonds et leur fluctuation de valeur pendant l'exercice. Voir le tableau des Fonds.



Evaluation des titres

Les titres apparaissent au bilan à la valeur du marché au 31.03.2019. Les prises de valeur en capital sont compensées par des provisions pour pertes sur titres. Les pertes de valeur en capital sont compensées par une dissolution de provisions.

Pendant l'exercice 2018-19, les titres ont globalement gagnés 1'782'996 Frs de valeur, gain compensé par une attribution aux fonds spéciaux (variation). En 2017-18, la perte de valeur des titres avait été de 9'887 Frs, compensée par une dissolution de provisions.

Les titres en monnaies étrangères ont été réévalués selon les cours de change suivants :

1	EUR	=>	1.11825
1	USD	=>	0.99590
1	GBP	=>	1.29771
1	JPY	=>	0.00900
1	NOK	=>	0.11565

Des réserves pour pertes sur titres d'une valeur d'au moins 13% du portefeuille sont souhaitées pour être à même de subir un revers boursier sans perte comptable qui affecterait négativement les résultats de l'Eglise. Cette limite est respectée au 31.03.2019 et au 31.03.2018.

Pour les titres qui ne sont pas cotés en bourse (Maison de la Réformation, Salle Centrale de la Madeleine), c'est la valeur de l'estimation fiscale qui est comptabilisée.

La provision de risques pour fluctuation de cours a été transformée en un fonds. Ce fonds pour fluctuation de cours couvre les risques de deux portefeuilles de titres ; ces portefeuilles de titres représentent les équivalents « actif » de tous les fonds qui ne sont pas couverts par des portefeuilles spécifiques.

Immobilier de Mission

L'immobilier de Mission comprend les temples et chapelles en activité, les espaces paroissiaux, ainsi que les logements de ministres où un loyer préférentiel est encore appliqué. Les autres logements sont inclus dans l'immobilier de rendement.

L'immobilier de Mission comprend des biens tombant sous la loi d'avant 1907, et d'autres biens non soumis.

Immobilier de rendement

Par souci de simplification, l'immobilier de rendement est comptabilisé sur une période correspondant à l'année calendaire, en rapportant les divers comptes de régies qui bouclent au 31.12.

Les revenus et charges qui ne transitent pas par les régies mais qui sont gérés directement par l'EPG sont eux comptabilisés sur la période d'année comptable.

Il en résulte un léger décalage, justifié par la simplification apportée par l'utilisation des décomptes standards de régie au 31.12.



L'immobilier de rendement constitue un axe financier stratégique de l'Eglise dans le cadre de son plan de redressement. Le compte de fonctionnement de l'immobilier de rendement est illustré par un tableau faisant état de l'évolution des états locatifs, des charges (courantes, d'entretien et financières), du résultat opérationnel et du résultat net incluant les frais de développement.

Le résultat net (marge nette après attribution à des legs affectés) de l'immobilier de rendement évolue favorablement et croît progressivement depuis 5 ans. L'évolution marquée de 2018-2019 de 28% est due à l'augmentation du rendement locatif (location des presbytères de Vandoeuvres et Chêne-Bourg, malgré la perte des loyers du presbytère de Genthod vendu au mois de juin pour participer au financement de la restructuration de la Caisse de pension) et à la baisse des charges (courantes, d'entretien et financières, malgré l'augmentation des frais de développement de 51'964 Frs).

Les amortissements augmentent de 23.36% avec les travaux à amortir effectués dans les presbytères listés ci-dessus.

Certains biens immobiliers de rendement sont classés, tombent sous la loi d'avant 1907, alors que d'autres subissent moins de contraintes.

Une dotation de 100'000 Frs est attribuée au fonds de rénovation pour l'immobilier de rendement.

Caisse de prévoyance

Rappel : La CPEAPG est passé d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations au 1^{er} juillet 2013 à fins d'assainissement. L'EPG s'est alors engagée à recapitaliser la caisse, qui souffrait d'un grave déficit de couverture, dans un délai de 5 ans. Dans le cadre de cet assainissement, l'EPG s'est également engagée à soutenir les employés de plus de 50 ans à cette date, au travers d'un plan d'accompagnement visant à réduire la perte de rentes de ces employés.

Au 1^{er} juillet 2018, la dernière étape a été franchie et la Caisse de pension splittée avec un transfert des avoirs de prévoyance professionnelle des employés actifs auprès de la CIEPP ; la Caisse de prévoyance des Eglises et associations protestantes de Genève (CPEAG) conservant la part des rentiers et la gestion y relative.

Au préalable, en juin 2018, l'EPG s'est engagé en signant une convention avec la CPEAG pour couvrir les derniers coûts relatifs à cette opération, soit au final 4'045'137 Frs.

Pour couvrir l'éventuelle insuffisance de couverture de la CPEAPG, une deuxième Convention a été ratifiée à la demande de l'autorité de surveillance, mettant en place une garantie de l'EPG à hauteur de 6'000'000 Frs. Cette garantie peut être appelée par tranches en fonction du niveau de sous-couverture de la CPEAPG à la fin de l'année.

Cette garantie a été constituée au moyen de l'ouverture d'un fonds dans les comptes de l'EPG pour couvrir cette garantie, alimenté à hauteur de 4'002'598 Frs (principalement par la vente du presbytère de Genthod). La différence provient d'un relèvement de la provision existante (1'200'000 Frs au 01.04.2018) de 797'402 Frs.

Au 31.12.2018, le taux de couverture de la CPEAPG était insuffisant ; une première tranche de 400'000 Frs de la garantie a dès lors été appelée pour le 30.06.2019 et figure dans les dettes à court terme, réduisant d'autant le fonds y relatif.



Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

Provisions en Frs	31.03.2019	31.03.2018	Différence	en%
Total à court terme	523 860,41	501 114,00	22 746,41	4,54%
Fds de pension - accompagnement	0	3 660 306	-3 660 306	-100,00%
Fds de pension - autres ministères	0	241 471	-241 471	-100,00%
Restructuration caisse de retraite	1 997 402	2 380 479	-383 077	-16,09%
Total Provisions à long terme	1 997 402	6 282 256	-4 284 854	-68,21%

Les provisions *Fds de pension – accompagnement/autres ministères* couvrent les frais estimés du plan de soutien. Au 31.03.2019, elles ne sont plus nécessaires et sont dissoutes.

Au 31.03.2019, la provision *Restructuration caisse de retraite* couvre uniquement les risques liés à la garantie signée par l'EPG.

Nantissement

Deux portefeuilles de titres d'une valeur de 3'983'630 Frs sont nantis au 31.03.2019 pour bénéficier d'une ligne de crédit temporaire si nécessaire. La valeur de ces portefeuilles nantis au 31.03.2018 était de 3'619'566.80 Frs.

Consultants

Les charges des consultants responsables de projets sont couvertes par les dons de sponsors. Le montant total de ces versements en 2018-2019 est de 25'913 Frs. En 2017-2018, ce montant était de 35'000 Frs.

Terre Nouvelle

La comptabilité de Terre Nouvelle a été intégrée dans les comptes de l'EPG pour la première fois en 2016-17. Il s'agit en fait d'une activité fiduciaire faite pour le compte d'organisations d'entraides telles que Pain pour le Prochain, EPER, DM, etc. Les montants reçus sont redistribués le mois suivant. En 2018-19, le montant redistribué est de 194'764 Frs. En 2017-18, ce montant redistribué était de 212'537 Frs.

Créances

Au 31.03.2019, le total net des créances s'élève à 530'879 Frs (851'374 Frs de créances ouvertes contre 320'495 Frs d'acomptes versés).

Au 31.03.2018, le total net des créances s'élevait à 1'968'685 Frs (2'574'498 Frs de créances ouvertes contre 605'813 Frs d'acomptes versés).

La situation s'est améliorée avec des mesures prises pour recouvrer les sommes dues. Un versement important attendu, lié à un reliquat de vente immobilière, a également été versé fin juin 2018.

Capital

Le capital libre de l'EPG est proportionnellement faible par rapport à la somme du bilan et s'est encore détérioré (4,39 % au 31.03.2019 contre 4,63% au 31.03.2018) avec l'augmentation de celle-ci.



La somme du bilan augmente à cause du bénéfice de 4'817'656 Frs réalisé au cours de l'exercice, reposant en grande partie sur une dissolution exceptionnelle de provisions de 5'082'256 Frs et un bénéfice exceptionnel sur aliénation d'actif immobilisé de 6'619'983 Frs (presbytère de Genthod) ; avec des charges exceptionnelles de 4'392'119 Frs (versement au plan de soutien de la Caisse de Pension) et de 4'021'090 Frs (création du fonds de garantie CPEAPG).

Ce bénéfice n'est donc pas disponible en termes de trésorerie (le cash de la vente immobilière a été versé au plan de soutien et a contribué à la constitution de la garantie CPEAPG) mais reflète un solde de dissolution de provisions au passif du bilan.

La comptabilisation du résultat de l'exercice 2018-19 au capital libre de l'EPG, pour le prochain exercice, permet de reconstituer les fonds propres, les recapitalisant à hauteur de 13,09%, et d'assainir ainsi le bilan.

Activités hors bilan

Comptes retraités

Il reste encore deux comptes au bénéfice de deux retraités dont le montant total est de 14'562 Frs; la trace des bénéficiaires n'a pas été retrouvée.

Les événements post-clôture :

Il n'existe pas d'événement postérieur à la date du bilan qui ait un potentiel impact sur les comptes au 31.03.2019.